



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **M. et Mme François BARBIEUX – Delphine BOTTEQUIN**,

Rue Coqueréaumont 42 à 7911 Moustier.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Moustier), Rue Coqueréaumont 42** et cadastré section A n° 157D.

Le projet consiste en : **LA DÉMOLITION D'UNE ANNEXE VÉTUSTE ET RECONSTRUCTION D'UNE ANNEXE POUR HABITATION AINSI QUE L'AJOUT DE 2 BAIES SUR LE VOLUME PRINCIPAL**

et présente les caractéristiques suivantes : après démolition de l'annexe vétuste, reconstruction d'un volume pour habitation ainsi qu'une terrasse couverte. Volume de 12,84m sur 5,20m, toiture à deux versants, hauteur au faîte de 6,13m et 3,45m sous corniche. Mise en œuvre d'une tuile de ton orange-brun, revêtement des façades en bardage bois.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial. Le projet déroge au plan de secteur de par sa destination en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal – la journée : **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be. ou le vendredi soir de 16h à 20h (sans rendez-vous).

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 26/10/2020 ET CLÔTURÉE LE 10/11/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, par télécopie au 069/86.64.36. Les réclamations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture aura lieu à l'adresse précitée, le 10 novembre 2020 à 11h00.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.